



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2272

Signataire : *Philippe de Rougemont*

Date de dépôt : 30 octobre 2025

Question écrite urgente

Sablière du Cannelet, quel est le plan de l'Etat ?

Dans sa réponse (Q 4065-A) à la question *Sablière du Cannelet : quel état des lieux de sortie ?* du député Thévoz, le Conseil d'Etat dit : « Si l'entreprise devait ne pas remplir ses obligations en termes de libération du site, l'Etat devrait alors procéder à des travaux d'office consistant en l'évacuation des matériaux dont les coûts seront, in fine, supportés par l'entreprise, dans la mesure de sa solvabilité. »

L'évacuation de l'actuelle sablière devait être terminée fin juillet dernier. Ce délai n'a pas été respecté par l'exploitant de la sablière, après avoir déjà été dans l'illégalité pendant des décennies pour d'autres motifs.

Rien n'indique que la fin de l'évacuation soit effectuée pour décembre 2025. L'Etat se trouvera donc, dans cette hypothèse de plus en plus probable, dans la situation de devoir prendre la main sur les travaux, ceci dans un avenir proche.

L'enjeu est de tenir le délai pour rentrer dans la légalité et rendre à l'agriculture trois hectares de terrain, après éventuelle dépollution des sols.

D'où ma question :

- *Le Conseil d'Etat a-t-il effectué une évaluation de la situation pour déterminer s'il doit se préparer à effectuer les travaux d'office ?*
- *Dans le cas où l'Etat devrait procéder aux travaux d'office consistant en l'évacuation des matériaux à la Sablière du Cannelet, quel est son plan de mise en œuvre ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de l'attention qu'il portera à ces deux questions.